

CONDITIONS GÉNÉRALES DE VENTE ET D'UTILISATION

Notes de Copines, version en vigueur au 10 octobre 2026

Article 1. Identification et version

Les présentes conditions générales de vente et d'utilisation (ci-après « CGV ») sont conclues entre Powher Bridge LLC, société immatriculée en Floride (États-Unis), exerçant sous le nom commercial Notes de Copines, dont le siège est situé à Miami (Floride), joignable par courrier à PO Box 430823, Miami, FL 33243, États-Unis et par email à info@notesdecopines.com, ci-après « Notes de Copines », et toute personne physique majeure achetant l'un de ses accompagnements, ci-après « la Cliente ».

Elles régissent également l'accès et l'utilisation du site Notes de Copines. Toute commande implique leur acceptation.

La version applicable est celle acceptée par la Cliente au moment de sa commande.

Article 2. Les accompagnements proposés

Notes de Copines propose trois accompagnements à distance : la Séance de déblocage, séance individuelle de 90 minutes ; Le Rebond, parcours de huit semaines décrit à l'article 4 ; l'Accompagnement individuel, huit séances individuelles sur trois mois. Notes de Copines propose également une communauté privée en ligne, Confidences entre copines, gratuite et accessible sur demande, décrite à l'article 7.2.

Le contenu et la durée de chaque accompagnement sont présentés sur le site. Le prix de la Séance de déblocage y est indiqué. Le prix du Rebond et de l'Accompagnement individuel est communiqué à la Cliente avant son engagement et figure sur le lien de paiement qui lui est adressé.

Ces accompagnements ne constituent ni une thérapie, ni un suivi médical, psychologique, juridique ou financier, conformément à l'annexe Cadre et limites des présentes.

Article 3. Conditions d'accès

Les accompagnements sont réservés aux personnes majeures (18 ans ou plus). La Cliente déclare disposer de la capacité juridique nécessaire pour contracter.

Article 4. Le Rebond, fonctionnement

4.1 Le Rebond comprend huit séances de travail d'une heure en visio avec l'accompagnante, à raison d'une séance par semaine, chaque séance pouvant réunir jusqu'à six participantes, ainsi que des audios, un guide et un carnet de pratique pour chaque semaine.

4.2 Le parcours fonctionne en entrées permanentes. La Cliente choisit son créneau parmi ceux proposés au moment de son inscription. Une même séance peut réunir des participantes à des étapes différentes du parcours. Aucun nombre minimum de participantes n'est requis pour qu'une séance ait lieu.

4.3 Le parcours comprend une séance par semaine pendant huit semaines, à compter de la première séance. Il peut être prolongé de deux semaines au plus dans les conditions de l'article 4.4, soit dix semaines au maximum. À l'issue de cette durée, l'accès aux séances prend fin : les séances non suivies sont considérées comme consommées et ne donnent lieu à aucun remboursement ni rattrapage, sauf au titre des articles 13 ou 14.

4.4 Si la Cliente prévient Notes de Copines, par email à info@notesdecopines.com et au moins vingt-quatre heures avant son début, qu'elle ne pourra pas assister à la séance à laquelle elle est inscrite, son accès au parcours est automatiquement prolongé d'une semaine. Cette prolongation est possible deux fois au plus sur l'ensemble du parcours. Elle ne donne pas droit à une séance supplémentaire à la date de son choix : la Cliente poursuit son parcours sur son créneau hebdomadaire habituel, pendant une semaine de plus. Une séance manquée sans prévenir dans ce délai est considérée comme suivie.

4.5 Notes de Copines peut déplacer ou annuler une séance en prévenant la Cliente au moins vingt-quatre heures à l'avance, ou dès que possible en cas d'imprévu. Si la Cliente ne peut pas assister à la séance déplacée, ou si la séance est annulée, son accès est prolongé d'une semaine, sans que cette prolongation soit décomptée de celles prévues à l'article 4.4.

Article 5. Séance de déblocage et Accompagnement individuel, report et durée

5.1 Séance de déblocage. Une Séance de déblocage annulée par la Cliente au moins vingt-quatre heures avant son début est reportée sans frais, deux fois au plus. Une séance annulée moins de vingt-quatre heures avant son début, ou manquée sans prévenir, est considérée comme réalisée, sauf circonstance exceptionnelle appréciée par Notes de Copines.

5.2 Accompagnement individuel, durée. L'Accompagnement individuel est un accompagnement personnel de trois mois, et non un forfait de séances à utiliser librement. Cette durée fait partie de ce qui lui donne son impact : les huit séances sont pensées pour s'enchaîner sur cette période, qui court à compter de la première séance. Les séances sont planifiées ensemble au fil de l'accompagnement.

5.3 Accompagnement individuel, report. Une séance annulée par la Cliente au moins vingt-quatre heures avant son début est reportée sans frais, à une date comprise dans la période de trois mois. Une séance annulée moins de vingt-quatre heures avant son début, ou manquée sans prévenir, est considérée comme réalisée, sauf circonstance exceptionnelle appréciée par Notes de Copines.

5.4 Accompagnement individuel, fin de l'accompagnement. Si des séances restent à planifier, Notes de Copines relance la Cliente pour les organiser avant la fin des trois mois. À l'issue de cette période, l'accompagnement prend fin : Notes de Copines n'est plus tenue d'assurer les séances non réalisées, qui sont considérées comme consommées et ne donnent lieu à aucun remboursement ni rattrapage, sauf au titre des articles 13 ou 14.

Article 6. Prix et paiement

6.1 Le prix de chaque accompagnement est porté à la connaissance de la Cliente avant son paiement : sur le site pour la Séance de déblocage, sur le lien de paiement qui lui est adressé pour Le Rebond et l'Accompagnement individuel. Les prix peuvent être modifiés sans effet rétroactif.

6.2 Le paiement est exigible en totalité au moment de la commande, sauf option de paiement échelonné proposée lors du règlement. Les paiements sont sécurisés via Stripe. Aucune donnée bancaire n'est conservée par Notes de Copines. Après chaque paiement, la Cliente reçoit un reçu par email.

6.3 Lorsque le paiement en plusieurs fois est proposé, il constitue une facilité de paiement. L'engagement porte sur la totalité de l'accompagnement souscrit. Les échéances sont prélevées automatiquement selon le calendrier choisi lors de l'achat. L'intégralité des sommes reste due, même en cas d'arrêt anticipé de la participation par la Cliente, sauf dans les cas prévus aux articles 8, 10.7 et 14.

6.4 L'accès aux séances et aux contenus est ouvert dès le premier paiement. En cas d'échec d'un prélèvement non régularisé sous dix jours après relance, l'accès aux séances et aux contenus de tout accompagnement est suspendu jusqu'à régularisation complète, les sommes restant dues.

Article 7. Accès aux contenus et à la communauté

7.1 L'accès aux audios, guides et carnets du Rebond est ouvert dès le premier paiement et reste disponible après la fin du parcours, pendant au moins douze mois, puis aussi longtemps que le programme est proposé. En cas d'arrêt du programme, la Cliente est prévenue au moins trente jours à l'avance. L'accès est strictement personnel et non cessible.

7.2 La communauté privée Confidences entre copines est gratuite. L'accès se fait sur demande, et chaque demande est examinée par Notes de Copines, qui l'accepte lorsque le profil correspond à la vocation de la communauté : réunir des femmes qui traversent une transition de vie. La communauté fonctionne sur WhatsApp : chaque membre y est visible des autres membres, notamment par son numéro de téléphone, comme le précise la politique de confidentialité. Chaque membre peut quitter la communauté à tout moment. Notes de Copines peut faire évoluer ou fermer la communauté en prévenant ses membres au moins sept jours à l'avance. L'accès est strictement personnel et non cessible.

Article 8. Droit de rétractation

8.1 Conformément au droit de la consommation applicable, la Cliente consommatrice dispose d'un délai de quatorze jours à compter de sa commande pour se rétracter, sans avoir à se justifier, en écrivant à info@notesdecopines.com.

8.2 En cochant la case prévue lors du paiement ou de la réservation, nécessaire pour finaliser sa commande, la Cliente demande que son accompagnement commence avant la fin de ce délai. Si elle se rétracte ensuite, elle règle les séances déjà réalisées, calculées au prorata du prix total. Une séance ou un accompagnement entièrement réalisé ne peut plus faire l'objet d'une rétractation.

8.3 Par cette même case, la Cliente demande l'accès immédiat au programme en ligne du Rebond (audios, guides, carnets) et renonce à son droit de rétractation sur cette partie de la prestation dès qu'elle y accède.

Article 9. Cadre de l'accompagnement et résultats

9.1 L'accompagnement repose sur l'écoute, le questionnement et la mise en mouvement.

9.2 Les objectifs de travail présentés sur le site et dans les supports de Notes de Copines décrivent ce sur quoi l'accompagnement porte. Notes de Copines s'engage à fournir le cadre, la méthode et l'accompagnement décrits. Elle ne peut pas garantir de résultat, celui-ci dépendant notamment de l'engagement de la Cliente et de sa situation personnelle.

Article 10. Engagements, confidentialité et exclusion

10.1 La Cliente reconnaît que les décisions et les actions prises pendant et après l'accompagnement relèvent de sa seule responsabilité, et que sa progression dépend de sa participation aux séances et de son travail personnel entre elles.

10.2 Les échanges dans le cadre des accompagnements et de la communauté sont strictement confidentiels. Notes de Copines s'engage à ne rien divulguer de ce que la Cliente partage, sauf obligation légale ou danger grave et immédiat pour elle-même ou pour autrui.

10.3 Chaque participante s'engage à ne rien divulguer, reproduire ou publier de ce que les autres participantes partagent pendant les séances ou dans la communauté. Il est interdit aux participantes d'enregistrer, de filmer ou de capturer les séances ou les échanges de la communauté, par quelque moyen que ce soit, captures d'écran comprises. Les enregistrements réalisés par Notes de Copines obéissent aux seules règles de l'article 11.

10.4 Motifs d'exclusion. Seuls les comportements suivants peuvent justifier l'exclusion d'une participante :

- a) enregistrer, filmer ou capturer une séance ou les échanges de la communauté, ou divulguer hors du groupe ce qu'une autre participante y a partagé ;
- b) tenir envers une participante ou l'accompagnante des propos insultants, humiliants, discriminatoires ou menaçants, en séance, dans la communauté ou par message privé ;
- c) exercer une pression répétée sur une autre participante, notamment pour la contacter, la conseiller ou la juger contre son souhait ;
- d) solliciter les participantes à des fins commerciales, politiques ou religieuses ;
- e) transmettre à un tiers ses accès, les audios, les guides ou les carnets du programme.

10.5 Ne constituent jamais un motif d'exclusion : les absences, qui relèvent de l'article 4.4 ; le fait de ne pas faire les exercices ; l'expression d'émotions fortes ; un désaccord exprimé avec respect ; une situation personnelle difficile, qui relève le cas échéant de l'article 13.

10.6 Procédure. Pour les motifs c) et d), l'accompagnante échange d'abord individuellement avec la participante, puis lui adresse un rappel écrit par email. L'exclusion n'intervient qu'en cas de répétition après ce rappel. Pour les motifs a), b) et e), l'exclusion peut être immédiate, sans rappel préalable. Dans tous les cas, l'accompagnante peut retirer une participante d'une séance en cours pour protéger le groupe. La décision d'exclusion est prise par les deux fondatrices et notifiée par email, avec le motif retenu.

10.7 Conséquences. Les séances non suivies à la date de l'exclusion sont remboursées au prorata dans un délai de quatorze jours. L'accès aux contenus numériques est maintenu, sauf exclusion pour le motif e). Une exclusion de la communauté met fin à l'accès à celle-ci.

10.8 Ces règles sont rappelées dans les emails d'accueil du Rebond et lors de la première séance de chaque participante. Elles s'appliquent également aux membres de la communauté, qui acceptent en outre les règles de la communauté lors de leur demande d'adhésion.

Article 11. Enregistrement des séances

11.1 Séances individuelles. Avec l'accord de la Cliente, demandé oralement en début de séance, une fois l'enregistrement lancé, afin que cet accord soit lui-même conservé, les séances individuelles (Séance de déblocage, Accompagnement individuel, appel découverte) peuvent être enregistrées et transcrites. Ces enregistrements servent uniquement à préparer le récapitulatif de séance, à assurer le suivi de la Cliente et à faire évoluer les accompagnements de Notes de Copines.

11.2 Séances du Rebond. Les séances de groupe du Rebond ne sont jamais enregistrées, ni par Notes de Copines, ni par les participantes.

11.3 Liberté de refuser. L'accord est facultatif et sans aucune conséquence sur l'accompagnement. La Cliente peut le refuser, ou le retirer à tout moment, y compris en cours de séance : l'enregistrement est alors arrêté.

11.4 Confidentialité des enregistrements. Seules les fondatrices de Notes de Copines ont accès aux enregistrements et à leurs transcriptions. Ils ne sont jamais publiés ni communiqués à des tiers, en

dehors des prestataires techniques qui en assurent l'enregistrement, le stockage et le traitement pour le compte de Notes de Copines, dans les conditions décrites dans la politique de confidentialité.

11.5 Conservation. Les enregistrements et transcriptions sont conservés au plus douze mois après la séance concernée, puis supprimés. Les récapitulatifs de séance sont conservés avec le dossier de la Cliente. Les enseignements tirés des séances, une fois anonymisés, ne permettent plus d'identifier la Cliente et peuvent être conservés sans limite de durée. La Cliente peut demander leur suppression anticipée à tout moment en écrivant à info@notesdecopines.com.

Article 12. Témoignages

12.1 Témoignages écrits. En publiant elle-même un avis ou un témoignage au sujet de Notes de Copines, notamment sur les réseaux sociaux ou une plateforme d'avis, la Cliente autorise Notes de Copines à le reproduire, en tout ou partie, sur ses supports de communication (site, réseaux sociaux, newsletter, supports de vente), accompagné de son prénom, sans limitation de durée. Un témoignage adressé en privé à Notes de Copines (message, email, formulaire) n'est publié qu'avec l'accord de la Cliente, qui précise la forme retenue : prénom seul ou totalement anonyme. Dans tous les cas, elle peut demander à tout moment qu'il soit publié de façon anonyme ou retiré des publications futures.

12.2 Témoignages audio et vidéo. Tout témoignage audio ou vidéo, et toute utilisation de l'image ou de la voix de la Cliente, fait l'objet d'une autorisation écrite distincte.

12.3 Ce qui reste confidentiel. Les échanges en séance, les enregistrements, les carnets, le journal de preuves et les messages publiés dans la communauté ne constituent pas des témoignages. Notes de Copines peut s'en inspirer pour ses contenus de façon générale, sans jamais citer la Cliente ni permettre de la reconnaître. Toute citation de ses propos, même anonyme, et toute capture d'écran ne sont utilisées qu'avec son accord, donné par une case cochée, un email, un message ou oralement en séance, et qui précise la forme retenue : prénom seul ou totalement anonyme. Cet accord est facultatif, sans effet sur l'accompagnement, et révocable à tout moment pour les publications futures.

Article 13. Situation hors périmètre ou urgence

Si, en cours d'accompagnement, la situation de la Cliente relève en priorité d'un suivi médical, thérapeutique, juridique ou d'une mise en sécurité, Notes de Copines peut le lui signaler et l'orienter vers les professionnels compétents. L'accompagnement peut alors être suspendu, à la demande de la Cliente ou de Notes de Copines, pour une durée maximale de trois mois, sans perte des séances restantes.

Article 14. Indisponibilité de l'accompagnante, force majeure

En cas d'indisponibilité de l'accompagnante, une séance peut être reportée ou assurée par une autre accompagnante de Notes de Copines, avec l'accord de la Cliente. Si l'indisponibilité dépasse quatre semaines, la Cliente peut choisir entre le report des séances restantes et leur remboursement au prorata. Aucune des parties n'est responsable d'un manquement dû à un cas de force majeure.

Article 15. Propriété intellectuelle

Tous les contenus (textes, audios, vidéos, guides, carnets, exercices, visuels, éléments de marque) sont protégés et demeurent la propriété exclusive de Powher Bridge LLC / Notes de Copines. Toute reproduction ou diffusion sans autorisation écrite est interdite.

Article 16. Responsabilité

Notes de Copines ne saurait être tenue responsable des décisions personnelles prises par la Cliente. Sa responsabilité est limitée à la fourniture des accompagnements tels que décrits aux présentes, sans préjudice des dispositions impératives applicables.

Article 17. Données personnelles

Les données personnelles de la Cliente, y compris les enregistrements de séances, sont traitées conformément à la politique de confidentialité de Notes de Copines, disponible sur le site.

Article 18. Droit applicable et litiges

Les présentes conditions sont régies par le droit de l'État de Floride, sans préjudice des dispositions impératives plus protectrices du pays de résidence habituelle de la Cliente consommatrice. En cas de difficulté, les parties recherchent d'abord une solution amiable par écrit.

Article 19. Contact

info@notesdecopines.com

Annexe. Cadre et limites de l'accompagnement

Cette annexe fait partie intégrante des présentes conditions.

Ce que Notes de Copines accompagne

Notes de Copines accompagne ce qu'une transition de vie change dans les repères, les décisions, la direction, la capacité à agir et la manière de construire la suite.

Ce que Notes de Copines ne remplace pas

Les accompagnements ne remplacent pas :

- un suivi médical ;
- une psychothérapie ou un suivi psychologique, lorsqu'un suivi clinique est nécessaire ;
- une prise en charge psychiatrique ;
- un avocat ou un médiateur juridique ;
- un conseiller financier ;
- un travailleur social ;
- un service d'urgence ou un dispositif de mise en sécurité.

Une Cliente peut avoir besoin à la fois de Notes de Copines et d'autres professionnels. Lorsque le besoin spécialisé est le frein principal du moment, il est traité en priorité, dans les conditions de l'article 13.

Ce que Notes de Copines ne promet pas

Notes de Copines ne promet jamais :

- de prendre une décision à la place de la Cliente ;
- de régler un problème extérieur, une procédure juridique ou un divorce ;
- d'obtenir un logement ou un emploi ;
- de faire changer un tiers ;
- de guérir une souffrance psychologique ;
- de garantir une transformation dans un délai donné.

L'engagement de Notes de Copines porte sur le travail proposé, et non sur des événements extérieurs que personne ne contrôle.

Une responsabilité partagée

Notes de Copines apporte un cadre, des questions, une méthode, des observations, des pratiques et une présence humaine. La Cliente apporte sa présence, son engagement, ses décisions, ses actions entre les séances et la responsabilité finale de ses choix. Notes de Copines ne choisit jamais à sa place.

En cas d'urgence

En cas de danger immédiat pour elle-même ou pour autrui, la Cliente contacte sans attendre les services d'urgence de son pays, le 112 en Europe ou le 911 aux États-Unis.